



*Paroles de
Monseigneur
Lefebvre:*

Les puissances de ce monde se sont levées contre Notre Seigneur Jésus-Christ, est-ce que nous serons d'accord avec cela ? Non !

Notre Seigneur a le droit de régner sur nous. Il régnera dans l'éternité, mais Il doit régner ici-bas aussi. Ne prononçons-nous pas tous les jours : Pour que votre règne arrive ? Voilà quelle est notre Vérité et nous ne voulons pas que l'on nous l'enlève; nous ne voulons pas que l'on nous la diminue. Nous y tenons jusqu'au plus profond de notre âme. Nous sommes prêts à donner notre sang pour le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ, comme l'ont fait tous les martyrs, tous les saints.

18 avril 1976

BAS LES MASQUES!

Fils des Trente glorieuses, prétendument affranchis sur tous les plans, nous voici conduits immanquablement à déposer notre liberté de penser et d'agir au pied d'un nouvel ordre mondial. Acculés, pas moyen d'y échapper : c'est une question de survie pour notre société en perpétuel sursis.

Cette ère nouvelle, des auteurs comme Uxley et son livre Le meilleur des mondes, Orwell avec 1984 et La ferme des animaux ou encore Benson dans son Le Maître de la Terre nous l'ont admirablement dépeinte. Les deux premiers laissent le lecteur dans l'impasse d'une humanité impuissante à se reprendre. Ils n'ont pas la foi. Voilà pourquoi Saint Paul pourrait redire à leur compte ce qu'il répétait aux Thessaloniens : « *Je ne veux pas que vous vous attristiez comme ceux qui n'ont pas d'espérance.* » Benson, quant à lui prêtre catholique, à l'avantage sur les autres de connaître la promesse de Notre Seigneur Jésus-Christ : « *J'ai vaincu le Monde.* » Fidèle à ce qu'annonce la Sainte-Ecriture, son œuvre très pragmatique dessine une victoire surprenante de la Cité de Dieu.

Mais que s'est-il passé pour en arriver là ? L'action sanctifiante et, par la même, civilisatrice de l'Église catholique, fondée par Notre Seigneur Jésus-Christ, a été méprisée. L'Église s'applique depuis le jour de la Pentecôte à diminuer les traces du péché originel dans les sociétés avec lesquelles elle est en contact. Soit elle les épure pour leur sauvegarde, soit muselée et rejetée, elle finit par être témoin de leur perte. Considérez l'histoire des différents empires ou puissances qu'elle a connus.

Loin de supprimer notre liberté de penser et d'agir, cette société surnaturelle, parfaite et sainte, pose un cadre. La Vérité qu'elle prêche, les erreurs qu'elle condamne, la loi morale qu'elle rappelle, nous rendent vraiment libre, c'est à dire toujours capable de choisir ce qui nous est le plus adapté pour être éternellement bienheureux et avoir l'âme en paix dès ici-bas. Cette paix que le Monde ne peut donner parce qu'il ne croit qu'en une instable matière, source d'innombrables honneurs, richesses, plaisirs... morts-nés.

Aujourd'hui, toujours dans le monde sans être du monde, quelle attitude le catholique doit-il adopter ? Vis-à-vis de Notre Seigneur Jésus-Christ, raviver son zèle à le connaître, l'aimer et le servir ici-bas. Pour son amour, rendre à chacun ce qui est du et pratiquer la miséricorde. Plus particulièrement : vis-à-vis des responsables civils et religieux, prier pour eux, les respecter et leur obéir dans la limite de leur compétence comme le commande saint Pierre aux premiers Chrétiens de l'empire de Néron qui les crucifiait.



Saint Théophane Vénard donnait ce conseil à son petit frère : *« Toi, cher frère, encore jeune d'années, tu restes après moi sur la mer de ce monde, naviguant au milieu des écueils. Conduis bien ton navire. Que la prudence soit ton gouvernail, l'humilité ton lest, Dieu ta boussole, Marie immaculée ton ancre d'espérance. Et, malgré les dégoûts et les amertumes, qui, comme une mer bouleuse, inonderont ton âme, ne laisse jamais submerger ton courage ; mais comme l'arche de Noé surnagera toujours sur les grandes eaux. »* Voilà un cap bien tracé.

Père Mavel+

RELATIONS ENTRE L'ÉGLISE ET L'ÉTAT À LA LUMIÈRE DU *SYLLABUS*

Depuis quelque temps, nous assistons au spectacle lamentable d'une Eglise asservie au gouvernement, ravalée au rang d'une simple institution humaine au service de la société, et ce qui est le plus grave, sans aucune protestation de la part de sa hiérarchie. Il semble donc utile d'avoir les idées claires sur les rapports que doivent entretenir la société civile et la société religieuse, à la lumière du Magistère de l'Eglise.



Le 8 décembre 1864, le pape Pie IX publiait l'encyclique Quas Primas sur l'erreur du naturalisme, mettant en garde contre les conséquences néfastes qu'elle entraîne dans les rapports entre l'Eglise et l'Etat. A cette encyclique est joint un recueil appelé Syllabus ou, selon son titre entier : « *Recueil renfermant les principales erreurs de notre temps qui sont signalées dans les allocutions consistoriales, encycliques et autres lettres apostoliques de Notre Très Saint-Père le pape Pie IX.* »

Ce texte consiste en une collection d'affirmations condamnées par le Pape, opposées à l'enseignement immuable de l'Eglise. Ce mode de procéder, qui n'est pas nouveau dans l'Eglise, présente l'avantage d'être extrêmement clair et de ne laisser place à aucune ambiguïté dans l'esprit du lecteur.

A la lumière de ce document magistériel, voici une synthèse de la doctrine catholique sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat :

> L'Eglise catholique enseigne-t-elle que toutes les religions peuvent mener à Dieu ? (« *L'esprit du Christ ne refuse pas de se servir des églises et communautés séparées comme moyens de saluts* » Concile Vatican II – décret Unitatis redintegratio).

Réponse du pape Pie IX : Il est contraire à la foi catholique d'affirmer que « *les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel et obtenir le salut éternel dans le culte de n'im-*



porte quelle religion. » On ne peut pas même « bien espérer du salut éternel de tous ceux qui ne vivent pas dans le sein de la véritable Eglise du Christ. »

Il est tout aussi contraire à la foi d'affirmer que « le protestantisme n'est qu'une forme diverse de la même vraie religion chrétienne, forme dans laquelle on peut être agréable à Dieu aussi bien que dans l'Eglise catholique. »

L'Eglise a donc toujours considéré qu'elle est elle-même la seule vraie religion, et qu'aucune autre n'est en mesure de fournir aux hommes les moyens de salut. On ne peut que constater qu'il existe une opposition littérale entre le texte du concile et l'enseignement de l'Eglise exprimé dans le Syllabus.

> L'Eglise catholique enseigne-t-elle que l'Etat et l'Eglise doivent être séparés, c'est-à-dire que l'Etat ne doit reconnaître aucune religion ? (Dans les années 70, le Saint-Siège a demandé au gouvernement de Suisse et de Colombie de retirer le nom de Dieu de leur constitution, au nom du Concile Vatican II).

Réponse du pape Pie IX : Il est contraire à l'enseignement de l'Eglise d'affirmer que « l'Eglise doit être séparée de l'Etat et l'Etat séparé de l'Eglise. »

De même, il est contraire à l'enseignement de l'Eglise d'affirmer « qu'à notre époque, il n'est plus expédient que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes. »

En demandant de retirer le nom de Dieu de la constitution des Etats, l'autorité ecclésiastique des années 1970 s'est donc placée en rupture avec l'enseignement de l'Eglise.

A notre époque et spécialement lors de la crise sanitaire, les évêques de France se sont également placés en opposition à cet enseignement en acceptant sans mot dire que la religion catholique ne reçoive aucun privilège dû au fait qu'elle est la seule vraie religion.



> L'Eglise catholique enseigne-t-elle que l'Etat a le droit de lui imposer des règles ?

Réponse du pape Pie IX : Il est contraire à l'enseignement de l'Eglise d'affirmer « *qu'il appartient au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Eglise et les limites dans lesquelles elle peut exercer.* »

Les évêques de France ont donc rompu avec l'enseignement de l'Eglise catholique en acceptant sans protester que l'Etat impose des règles au culte catholique.

> L'Eglise catholique enseigne-t-elle que l'Etat doit garantir aux citoyens le droit à la liberté religieuse ? (D'après le Concile Vatican II, « *aucun homme ne peut être contraint en matière de religion* » – Déclaration Dignitatis Humanae).

Réponse du pape Pie IX : Il est contraire à l'enseignement de l'Eglise d'affirmer que « *Chaque homme est libre d'embrasser et de professer la religion qu'il croit vraie d'après la lumière de la raison.* »

Là encore, on peut constater une opposition littérale entre le texte du Concile Vatican II et la doctrine catholique exprimée dans le Syllabus de Pie IX.

Ce bref aperçu de la doctrine sociale de l'Eglise doit nous faire prendre conscience qu'il existe une réelle rupture aujourd'hui entre certaines déclarations ou pratiques d'hommes d'Eglise d'une part, et la doctrine catholique d'autre part. La Tradition doit rester notre boussole.

Père Hachard+



VIVE LE CHRIST QUI EST ROI DES FRANCS

Si quelqu'un vous demande ce qu'il y a de plus précieux dans notre belle France, que répondrez-vous ? Réfléchissez un instant avant de poursuivre votre lecture. Son histoire ? Ses saints ? Son architecture ? Ses cathédrales ? Le château de Versailles ? La diversité de sa géographie et de ses paysages ? Sa douceur de vivre ? Et l'on pourrait continuer la liste longtemps tellement il y a de belles choses dans notre pays... Mais notre véritable trésor n'est pas là. C'est un évènement. Un évènement rapporté dans un livre, le Breviarium historiale, texte rédigé au cours de l'été 1429, consultable à la Bibliothèque Vaticane.



Que s'est-il passé ? Le 21 juin 1429, en l'abbaye de Fleury-sur-Loire, aujourd'hui Saint-Benoît-sur-Loire, eût lieu une triple donation. Jehanne dit à Charles : « *Sire, me promettez-vous de me donner ce que je vous demanderai ?* » Le Roi hésite, puis consent. « *Sire, donnez-moi votre royaume.* ». Le Roi, stupéfait, hésite de nouveau ; mais, tenu par sa promesse et subjugué par l'ascendant surnaturel de la jeune fille : « *Jehanne, je vous donne mon royaume.* ». (1^{ère} Donation)

Cela ne suffit pas : la Pucelle exige qu'un acte notarié en soit solennellement dressé et signé par les quatre secrétaires du Roi ; après quoi, voyant celui-ci tout interdit et embarrassé de ce qu'il avait fait : « *Voici le plus pauvre chevalier de France : il n'a plus rien* ». Puis aussitôt après, s'adressant aux secrétaires : « *Ecrivez : Jehanne donne le royaume à Jésus-Christ* ». (2^{ème} Donation)

Et bientôt après : « *Jésus rend le royaume à Charles* ». (3^{ème} Donation) Cet acte a été notarié et signé par les quatre secrétaires du Roi.

Le véritable trésor de notre pays, c'est son appartenance à Jésus-Christ. Et nous devons nous rappeler cela alors que les nations rejettent celui qui doit régner sur elles. Comme le rappellent nombre de papes au cours de l'Histoire de l'Eglise, ce qui a fait la grandeur de la France c'est sa place de défenseur de l'Eglise et son zèle missionnaire. A l'époque de saint Pie X, pas loin de la moitié des missionnaires dans le monde entier étaient Français. Cette triple donation n'est qu'une prolongation du baptême de Clovis ou celui-ci fut sacré roi des Francs et lieutenant du Christ.

Soyons digne de cet héritage, et faisons notre possible, chacun à notre place, pour que Notre Seigneur règne à nouveau sur notre pays. Ainsi nous pourrions crier en toute vérité à la suite de notre sainte : « *Vive le Christ, qui est roi des Francs !* »

Père de Courssou+

CHRONIQUE DU PRIEURÉ



En Martinique...

12 mai: rentrée de l'école St Dominique Savio



CHRONIQUE DU PRIEURÉ

20 mai: procession des rogations au Diamant



CHRONIQUE DU PRIEURÉ



22 mai: nettoyage de la chapelle



CHRONIQUE DU PRIEURÉ



23 mai: 1^{ères} confessions pour les futurs 1^{ers} communiant



Pour joindre les pères :
97p.martinique@fsspx.fr
www.fsspx-antillesguyane.com

Père MAVEL : +590 690 12 53 55
Père BRUNET de COURSSOU : +596 696 06 03 88
Père HACHARD : +596 696 01 62 52

HORAIRES HABITUELS DES OFFICES AUX ANTILLES - GUYANE :

MARTINIQUE

 05 96 70 04 67

Chapelle Notre-Dame de la Délivrande - 64, rue Moreau-de-Jonnes - 97200 Fort-de-France

DIMANCHE : 7h00 (messe basse) **SEMAINE :** 6h30
9h00 (messe chantée)

EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT : les jeudis à 7h15 (chapelet)

CONFESSIONS : en semaine de 7h30 à 10h30 et le dimanche avant la messe

DOCTRINE CHRÉTIENNE : les mardis de 18h30 à 19h15 au prieuré

CATÉCHISMES : les mercredi de 14h30 à 16h30 au prieuré

GUADELOUPE

 06 90 12 80 93

Chapelle Notre-Dame de Guadeloupe - 5, quai Lardenoy - 97110 Pointe-à-Pitre

DIMANCHE : 8h30 (messe chantée) **VENDREDI :** 18h00 **SAMEDI :** 6h30

EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT : samedi à 7h15 (chapelet)

CONFESSIONS ET PERMANENCE : samedi de 8h30 à 10h30 et le dimanche avant la messe

CATÉCHISME : samedi à 10h30 et 11h15

GUYANE

 06 90 12 53 55

PROCHAIN PASSAGE : Dès que possible

POUR AIDER VOTRE PRIEURÉ À VIVRE :

CHÈQUE à l'ordre de "FSSPX" (reçu fiscal sur demande vous donnant droit à une réduction d'impôt de 66%).

Exemple : un don de 200€ vous donne droit à une réduction d'impôt de 132€ et vous coûte réellement 68€.

VIREMENT sur notre compte à La Banque Postale (virement automatique possible)

IBAN : FR10 2004 1010 2000 1151 0X01 729

BIC : PSSTFRPPDF

Les prêtres vous assurent de leurs prières reconnaissantes et de leur dévouement sacerdotal et vous informent qu'une messe mensuelle est célébrée aux intentions des bienfaiteurs et bénévoles du Prieuré et de l'école.

Merci et que Dieu vous bénisse !